CHORAS

Classes à horaires aménagés des arts de la scène

Théâtre
Musique
Danse



2027
2028

SAINT GERMAIN EN LAYE
Berceau d'avenirs

CRD



PRÉSENTATION

Les Classes à horaires aménagés des arts de la scène (CHORAS) portées conjointement par le Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) de Saint-Germain-en-Laye et le Collège Claude-Debussy s'adressent à des élèves particulièrement motivés par les spécialités artistiques proposées par le Conservatoire (danse, musique et théâtre) et très investis dans leur pratique.

Ils bénéficient ainsi d'un emploi du temps adapté leur permettant d'allier leur formation scolaire et leur enseignement artistique.

L'AMÉNAGEMENT D'HORAIRES

Cet aménagement d'horaires consiste en :

• un allègement de l'horaire réglementaire hebdomadaire au Collège, de l'ordre de deux heures à trois heures par niveau

• deux libérations hebdomadaires anticipées du Collège dès 15h, afin de suivre les cours au CRD

• un emploi du temps conçu en étroite concertation entre les deux établissements

• la conception et la restitution de spectacles interdisciplinaires, portés par les équipes pédagogiques des deux établissements

EFFECTIFS 2026-2027

• 711 enfants sont scolarisés au Collège Claude-Debussy
• 982 élèves et étudiants suivent leur formation artistique au CRD Claude-Debussy
• 82 élèves en horaires aménagés sont accueillis conjointement dans les deux établissements

OPTIONS ARTISTIQUES DU CRD

Théâtre / Danse (classique et contemporaine) / Maîtrise (ensemble vocal) / Création sonore et musicale (initiation à la musique assistée par ordinateur) / Instruments

Une initiation ou une pratique préalables ne sont pas nécessaires pour postuler dans les options théâtre, maîtrise ou création sonore et musicale. Les options danse et instruments requièrent en revanche une formation préalable (niveau souhaité en 6^{e} : fin de 1er cycle).

L'ENSEIGNEMENT

Un projet artistique et pédagogique fort :
• Une équipe enseignante liant le Conservatoire et le Collège et travaillant en pleine concertation

• La découverte et l'apprentissage de répertoires favorisant l'ouverture aux différents univers artistiques et à leurs croisements

• La préparation de restitutions publiques témoignant du travail accompli

UN ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE RENFORCÉ AU COLLÈGE

• Deux heures hebdomadaires de chant choral

• Un travail de mise en espace du groupe visant la cohérence de l'énergie collective et l'expressivité du chant

• Le développement de la créativité de l'élève

UN ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ AU CONSERVATOIRE

(volumes horaires hebdomadaires indicatifs)

• Théâtre : 2h (un cours de jeu théâtral)

• Danse : de 5h30 à 7h15, selon le niveau (quatre cours : danse classique et danse contemporaine, dont une dominante ; un cours d'histoire de la danse et anatomie en 4e et en 3e)

• Maîtrise : de 5h15 à 5h45, selon le niveau de formation musicale (deux séances collectives d'ensemble vocal, un cours de technique vocale par deux élèves, un cours de formation musicale, un cours d'histoire de la musique)

• Création sonore et musicale : de 2h45 à 3h45, selon le niveau de formation musicale (un cours d'initiation à la musique assistée par ordinateur, un cours de formation musicale, un cours d'histoire de la musique)

• Instrument : de 4h15 à 5h45, selon le niveau (un cours individuel d'instrument, un cours de formation musicale, un cours d'histoire de la musique, des pratiques collectives selon les instruments)

Les cours au CRD sont prévus dès les sorties anticipées du Collège mais peuvent toutefois avoir lieu, à titre exceptionnel, à d'autres moments.

INSCRIPTIONS 2027-2028

La procédure est double :

• Un dossier pour la partie scolarité générale est à retirer auprès de la direction de l'école et à rapporter au Collège lors de la demande d'inscription en 6e.

Informations à suivre sur le site du Collège.

N.B. : une demande de dérogation est à déposer obligatoirement auprès de la direction des Services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) pour tous les candidats en horaires aménagés, même pour les élèves sectorisés au Collège Claude-Debussy par le téléservice.

• Un second dossier spécifique de demande d'admission au Conservatoire en CHORAS est à compléter en ligne (liens par le site de la Ville ou celui du Collège) ou en version imprimée et à renvoyer au CRD au plus tard le samedi 27 mars 2027.

Une audition des élèves extérieurs au Conservatoire et des entretiens pour tous les candidats auront lieu le mercredi 21 avril 2027 au CRD.

Des convocations individuelles seront adressées aux familles par le CRD après la réception des dossiers. Ces auditions et entretiens menés par les professeurs et les directions des deux établissements ont pour objet d'évaluer la motivation et, dans certaines disciplines, le niveau des élèves. Une liste d'admissibles est ensuite transmise à la DSDEN.

Une commission départementale académique se réunit à la DSDEN en mai qui établit la liste définitive des élèves admis en horaires aménagés dans les Yvelines et en avertit les familles, par courrier ou par l'école au mois de juin.

Aucun résultat d'admission n'est communiqué par le Collège ou par le Conservatoire

DATES IMPORTANTES

• Vendredi 22 janvier 2027, à 18h
Réunion d'information au Collège Claude-Debussy pour l'entrée en 6e, avec présentation des équipes et des programmes de l'ensemble des filières de l'établissement

• Samedi 30 janvier 2027, à 14h
Réunion d'information spécifique sur les classes CHORAS au Conservatoire Claude-Debussy.

• Lundi 1er février 2027
Ouverture des candidatures pour les inscriptions CHORAS au Conservatoire

• Samedi 6 mars 2027, de 9h à 12h
Portes-ouvertes au Collège Claude-Debussy

• Samedi 27 mars 2027
Date limite de retour des dossiers d'inscription CHORAS au Conservatoire

• Mercredi 21 avril 2027
Entretiens individuels obligatoires des candidats à l'entrée dans le dispositif CHORAS, au Conservatoire, menés conjointement par les directions et enseignants du Collège et du CRD, et tests éventuels dans les disciplines choisies.

• Mardi 18 mai et mardi 8 juin 2027
Spectacles de fin d'année des classes CHORAS, au Théâtre Alexandre-Dumas (classes de 6e / 5e le 18 mai et classes de 4e / 3e le 8 juin).

INFORMATIONS PRATIQUES

Collège Claude-Debussy

Principale : M^me^ Annabelle Lepert-Feola
31 rue Alexandre-Dumas
01 39 21 00 39
0781205l@ac-versailles.fr

Horaires
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h05-17h
Mercredi : 8h05-12h30

Conservatoire à rayonnement départemental Claude-Debussy

Directeur : M. Ander Raya
3 rue du Maréchal-Joffre
01 30 87 21 65
contact@crd-saintgermainenlaye.fr
culture.saintgermainenlaye.fr

Horaires
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h30-21h45
Mercredi : 9h-21h45
Samedi : 9h-18h

À partir de la rentrée de septembre 2027, tous les enseignements du Conservatoire se dérouleront dans le nouvel établissement du Cœur des Sources, situé boulevard de la Paix.

TARIFS

Le cursus d'horaires aménagés donne lieu à un tarif spécifiquement adapté au Conservatoire, consultable sur son site internet.



SAINT GERMAIN EN LAYE
Berceau d'avenirs

CRD
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL CLAUDE-DEBUSSY

CONSERVATOIRE CLAUDE DEBUSSY | SAINT-GERMAIN-EN-LAYE